## FADOQ LES BELLES CHUTES ST-ANDRÉ

La FADOQ remercie les 51 personnes qui ont participées à son souper de Noël du 2 décembre dernier.

Merci à Coco Rico pour le repas.

Merci à Robin et Sonia pour la musique.

Merci aussi à la municipalité pour le prêt de la salle.

**Félicitations aux gagnants des prix de présences** :

| | |
|---|---|
| Jocelyne Tremblay | Germain Maltais |
| Diane Gauthier | Raymonde Gagné |
| Denise Perron | Christiane Fillion |
| Diane Degrandmaison | Nicole Pelletier |
| Gilbert Tremblay (petit rang) | Suzanne Cyr |
| Jean-Yves Tremblay | Ghislaine Toulouse |

Nous souhaitons

**UN JOYEUX NOËL ET UNE BONNE ANNÉE 2024.**

à tous nos membres.

**À noter :**

**Le 6 décembre** sera notre dernière rencontre avant les fêtes.

Nous vous attendons le **mercredi 10 janvier 2024** pour la reprise de nos activités du mercredi après-midi.

Céline Bilodeau et toute l'équipe du C.A. de la FADOQ

## HORAIRE DES FÊTES POUR LES MESSES

**Dimanche 24 décembre :**

Veille de Noël :

Chambord à 18h00 messe
Desbiens à 20h00 messe
Saint-André à 22h00 messe

**Dimanche 31 décembre :**

Veille du jour de l'An

Saint-André à 9h00 messe
Chambord à 10h30 messe

**Lundi 1er janvier 2024 :**

Desbiens à 10h30 messe

La prochaine séance du conseil régulière aura lieu le **lundi 15 janvier 2024 à 19 h 30**, Au centre communautaire

La date limite **pour apporter votre annonce** est le **lundi 4 janvier 2024** par courriel : **municipalite@standredulac.qc.ca**

Municipalité de
**Saint-André-du-Lac-Saint-Jean**
11, rue du Collège
Saint-André-du Lac-Saint-Jean
(Québec) G0W 2K0
418 **349-8167**



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ
DE CHAQUE CÔTÉ DE LA MÉTABETCHOUAN

# INFO Municipalité

07 décembre 2023

## CONSEIL EN BREF

### Séance ordinaire du 4 décembre 2023

**Résolution d'appui aux médias régionaux**

Le conseil a procédé à l'adoption d'une résolution demandant au CRTC et aux différents paliers de gouvernement, de supporter financièrement les médias régionaux dans le but de sauvegarder les nouvelles régionales et de conserver les médias indépendants.

**Renouvellement d'adhésion – Culture Saguenay Lac-Saint-Jean**

Le conseil a refusé de renouveler son adhésion, car il doute des retombés pour notre communauté.

**Programme d'accompagnement des municipalités du SARP**

La municipalité avait déposé un projet au SARP. Ceux-ci ont retenu trois projets dans la région, dont celui de la municipalité. Le conseil a donc confirmé sous résolution son intérêt envers le SARP afin de travailler un projet d'aménagement de l'espace commun entre l'hôtel de ville, l'école, la Maison de jeunes et la FADOQ.

**Calendrier des séances 2024**

Le conseil a procédé à l'établissement du calendrier des séances 2024. Elles débuteront à 19 h 30. Un avis public sera diffusé.

| | |
|---|---|
| 15 janvier 2024 | 08 juillet 2024 |
| 05 février 2024 | 05 août 2024 |
| 04 mars 2024 | 09 septembre 2024 |
| 08 avril 2024 | 07 octobre 2024 |
| 06 mai 2024 | 04 novembre 2024 |
| 03 juin 2024 | 02 décembre 2024 |

**Renouvellement entente Refuge Animal**

Le conseil a procédé au renouvellement de son entente avec le Refuge animal. De légères augmentations sont présentes pour 2024. Les tarifs par chiens sont passés de 8.85 $ en 2023 à 9.11 $ en 2024 et par citoyens de 3.88 $ en 2023 à 4 $ en 2024.

**Demande de cautionnement – Relais Saint-André – Coop de Solidarité**

Le conseil a décidé de renouveler son cautionnement de 20 000 $ pour l'essence avec Harnois. En raison des améliorations mises en place, il s'agissait d'un risque restreint qui permet de garder un service essentiel ouvert.

**Recommandation de paiement # 13 – Paul Pedneault inc**

Le conseil a procédé à l'adoption du paiement # 13 à l'entreprise Paul Pedneault inc pour un montant de 31 439.47 $ incluant taxes et retenues pour le projet d'interception et assainissement d'eaux usées.

**Offre de service Eurofins – Analyse eaux usées**

Le conseil a procédé à l'adoption de la soumission d'Eurofins pour l'analyse des échantillons d'eaux usées obligatoire. Le montant pour 2024 sera de 4 196.50 $ plus transport.

**Nomination de responsable – Projet d'entente intermunicipale – volet 4 – Projet d'analyse pour un regroupement de sécurité civile**

La municipalité doit revoir son plan de sécurité civile. À la suite d'une rencontre avec les municipalités de Saint-François-de-Sales, Lac-Bouchette, Chambord et Sainte-Hedwige, les municipalités ont décidé de procéder à une entente intermunicipale. Cette entente ce veut une analyse de nos besoins, forces et faiblesses afin de pouvoir s'unir lors de sinistre. Afin de procéder à l'analyse, les municipalités déposeront une demande d'aide financière au MAMH. La municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean sera porteur du dossier.

**Aide financière – Bibliothèque**

Le conseil a adopté un budget de 100 $ afin d'offrir une collation aux visiteurs lors de l'ouverture de celle-ci dans ces nouveaux locaux.

**Demande aide financière – Relais St-André – Brunch bénéfice**

Le Relais Saint-André, Coop de solidarité à déposer une demande d'aide financière pour un futur brunch bénéfice. Le conseil leur octroie un montant de 500 $.

**Demande de gratuité de salle– Relais St-André**

Le conseil a accepté la demande du Relais Saint-André, Coop de solidarité afin d'obtenir la salle communautaire pour leur activité-bénéfice.

**Mandat de contact – ministère du Transport**

Le conseil a mandaté la directrice générale afin de faire un suivi avec le ministère du Transport afin que la route entre Chambord et Saint-André soit plus sécuritaire.

Le marché de Noël a eu un grand succès, tous nos remerciements aux exposants et aux visiteurs!

« Nous pouvons fermer une église mais pas une communauté. » Mgr René Guay

Depuis quelques semaines, une pancarte à vendre a été installée en avant de l'église, causant de l'inquiétude à plusieurs d'entre vous. Une église qui ferme ou qui est vendue ne signifie pas la fin de la communauté chrétienne. Tant qu'il y aura des gens impliqués dans votre milieu, la pastorale se poursuivra. Nous sommes en lien avec la municipalité pour trouver un local ou vous pourrez continuer de vous rassembler et de vivre l'Eucharistie. Pour votre information : si l'église se vend, il n'y aura pas de conditions particulières rattachées à cette vente. Je vous assure que nous sommes avec vous dans ce passage difficile et qu'à tout moment vous pouvez communiquer avec nous.

André Boudreault modérateur
Martine Perron coordonnatrice
418-349-2121



## DÉNEIGEMENT

Vous avez une plainte à faire concernant le déneigement? Voici la démarche à faire.

Si vous constatez un défaut d'exécution, vous devez nous en faire part de façon officielle. Vous n'avez qu'à téléphoner au 418 349-8167 poste 5403. Celle-ci sont alors prises en charge et nous pourrons aller vérifier si le contrat est respecté. Si celui-ci est en tort, nous pouvons alors demander à rectifier le travail et toutes les plaintes sont compilées. Nous ne pouvons être partout en tout temps, nous avons donc besoin que les informations nous parviennent. Tous en bénéficieront.

Si cela concerne l'entretien hivernal de la route entre la municipalité de Chambord et la nôtre (route de Chambord, rue Lamy et même route de Saint-André), sachez que vous devez contacter le ministère du Transport. Soit par téléphone au 511 ou à partir de leur site internet. Cette route n'est pas sous notre entretien mais celui du ministère. Nous ne pouvons donc agir.

## Recherche de volontaires! Ils en manquent que quelques-uns!

Le réseau d'aqueduc municipal est assujetti à plusieurs normes. Celles-ci sont compilées dans le *Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable*. Dans le plan d'action du gouvernement, plusieurs démarches sont déjà intégrées dans notre procédure. Pour l'année 2024, la municipalité doit procéder à la prochaine étape, qui consiste en l'installation de 11 compteurs d'eau sur son réseau d'aqueduc. Le but des compteurs d'eau est de calculer la consommation des usagers et comparer la production d'eau afin de vérifier que le réseau n'a pas de perte. Pour cette démarche, il n'y a pas de tarification ou de coût relié à l'utilisation.

Le compteur doit être installé sur l'entrée d'eau du domicile (voir image pour dimension) par un plombier. Chaque compteur est attitré à une résidence. Les données sont prises à distances à partir de la rue.

Pour pouvoir compléter cette étape, nous sommes donc à la recherche de propriétaires volontaires pour accueillir ses compteurs. Comme ceux-ci doivent être de la bonne dimension pour chaque résidence selon la grosseur de tuyauterie, nous devons connaître les lieux avant la commande.

Présentement, il s'agit d'une démarche collaborative. Les frais d'achats de matériel et de plomberie sont assumés par la municipalité. Cependant, les normes changent rapidement et il se pourrait que cet élément devienne obligatoire. Dans ce cas, des frais seraient envisageables pour les propriétaires. Il s'agit donc d'une belle occasion!

Pour vous porter volontaire, nous vous invitons à nous contacter par téléphone ou courriel, en nous laissant votre nom, votre adresse et un numéro pour vous joindre. Nous planifierons ensuite avec vous une visite pour planifier l'installation. L'installation sera réalisée en 2024.